



PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE
Document de suivi
Circonscription de CANTELEU

Année scolaire :

| | | |
|----------------------------|------------------|----------------|
| Nom : | Ecole : | |
| Prénom : | Classe : | Cycle : |
| Date de naissance : | Commune : | |

| Nom des représentants légaux | Adresse | Numéro de téléphone |
|-------------------------------------|----------------|----------------------------|
| | | |
| | | |

Parcours de l'élève

| Année | Classe / enseignant | Observations (suivi Rased, PPRE, suivi extérieur, ...) |
|--------------|----------------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Signatures

| L'élève | Les parents | L'enseignant | Le directeur |
|----------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | | | |

**Ce Programme Personnalisé de Réussite Educative a été élaboré le
avec la famille et expliqué à l'élève.**

Diagnostic : les réussites et les difficultés de l'élève

Français

Points d'appui

Difficultés repérées

Objectifs à atteindre et compétences à travailler prioritairement

Mathématiques

Points d'appui

Difficultés repérées

Objectifs à atteindre et compétences à travailler prioritairement

| Actions mises en œuvre | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Au sein de la classe | Dans le cycle ou l'école | Hors de l'école |
| | | Aides extérieures |
| | | Dans la famille |

| Bilans intermédiaires – suivi du PPRE | | | |
|--|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Date bilan | Personnes présentes | Constats | Décision |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

B.O n° 31 du 31 Août 2006 - extrait

« La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16, intégré au code de l'éducation par l'article L. 311-3-1, qu' "à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

Ce dispositif définit un projet personnalisé fondé sur les compétences acquises et les besoins repérés, qui doit permettre la progression de l'élève en associant les parents à son suivi. Il prend place dans un ensemble de moyens que l'école met en œuvre pour aider les élèves à surmonter les obstacles propres aux apprentissages. Il vient renforcer les efforts des enseignants en matière de différenciation pédagogique au sein de la classe au profit des élèves pour lesquels la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun n'est pas assurée. (...) Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) insiste dans sa dénomination même sur la dimension de programme : il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un ensemble d'autres aides coordonnées. »

Qu'est-ce qu'un PPRE ?

Le PPRE est un dispositif conçu pour atteindre une finalité : « Obtenir que chaque élève maîtrise les connaissances du socle de fin de scolarité obligatoire ».

Il a pour fonction :

- de prévenir l'échec en évitant le redoublement
- d'accompagner le redoublement
- d'étayer la progression des élèves passés de justesse

Le PPRE est un projet collectif, un travail d'équipe dans lequel chacun joue son rôle (l'élève, l'enseignant, le directeur, les parents, les intervenants éventuels).

Ses finalités et ses enjeux lui confèrent une obligation de réussite. Cela implique :

- une grande réactivité de l'équipe pédagogique
- la définition d'objectifs clairs, cohérents, évaluables
- la sélection de compétences à atteindre
- la conduite d'actions concrètes précises
- la détermination d'une durée limitée.

Pour construire le PPRE avec l'élève, on se propose de lui donner la parole. Ce petit moment de dialogue entre l'enseignant et l'élève devrait prendre entre 5 et 10 mn.

La rencontre avec les parents de l'élève permet de les engager dans ce dispositif :

- en leur présentant l'intérêt de la mise en place d'un PPRE (le contenu, la durée, la fréquence, les modalités, les partenaires, les bilans intermédiaires et l'évaluation finale)
- en échangeant sur leurs rôles possibles pour aider leur enfant dans ses apprentissages.